

Femmes oasiennes et changement climatique au Maroc



Femmes oasiennes et changement climatique au Maroc

Contribution Dr. Meriem HOUZIR

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	5
INTRODUCTION	6
I. VULNÉRABILITÉ CLIMATIQUE DANS LES OASIS AU MAROC	8
1. Les oasis marocaines : des territoires sensibles	8
2. Evolution du climat dans les oasis	10
3. Les enjeux et défis liés au changement climatique dans les oasis	10
3.1. Croissance démographique	10
3.2. Dégradation de l'écosystème oasien	11
3.3. Rareté des ressources en eau	12
3.4. Réduction du rendement agricole	12
4. Politiques nationales de lutte contre le changement climatique dans les oasis	14
II. L'APPROCHE GENRE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	16
1. Les inégalités entre les sexes face aux enjeux du changement climatique	16
2. L'approche genre et climat dans le contexte international	19
3. L'approche genre et climat dans le contexte national	22
III. LES FEMMES OASIENNES FACE À LA VULNÉRABILITÉ CLIMATIQUE	23
1. Femmes oasiennes et accès au foncier et aux ressources	23
2. Femmes oasiennes et droit à l'eau	24
3. Femmes oasiennes, autonomie, mobilité et accès au travail	25
4. Femmes oasiennes et savoir-faire	26
5. Femmes oasiennes et implication communautaire	26
6. Femmes oasiennes et prise de décision	27
IV. RÔLE ET RESPONSABILITÉ DES FEMMES OASIENNES DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	28
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	30



■ Avant propos

L'association Tata Tamourante, Homme et Environnement, en partenariat avec la Fondation Heinrich Böll Afrique du Nord Rabat, ont organisé un atelier autour de la thématique : « *La femme dans les Oasis et le changement climatique* ». Cet atelier a eu lieu les 22 et 23 mars 2017 dans la ville de Tata. L'atelier a connu un grand succès avec la participation des femmes Oasiennes, femmes leaders et actives dans les coopératives et associations de la province de Tata.

L'élaboration de ce rapport a pour but de partager la réflexion issue de ces discussions mais également l'analyse sur le sujet de l'égalité homme-femme et les défis climatique que les Oasis rencontrent en tant qu'entité culturelle et écologique.

Les oasis sont en effet une des zones les plus touchées par le changement climatique et les femmes oasiennes sont les plus vulnérables face aux effets du changement climatique. Le non accès des femmes à leurs droits fondamentaux, d'une manière générale, et leur distance dans la participation aux décisions dans leurs foyers ou au niveau des politiques publiques, plus l'élément culturel qui règne dans notre société envers la femme, rend son adaptation difficile pour faire face au changement climatique. Cela ne néglige pas l'existence d'initiatives féminines créatives dans les Oasis, qui travaillent dans les domaines social, économique et éducatif.

L'association remercie la Fondation Heinrich Böll pour son soutien, et remercie également l'experte Mme. Meriem Houzir pour l'animation de l'atelier et l'élaboration de ce rapport d'analyse sur le sujet et aussi les femmes Oasiennes de Tata qui ont montré leur grand intérêt et inquiétude à soulever les différents défis et solutions possibles liés à l'impact du changement climatique sur la femme Oasienne.

Dr. Dorothea Rischewski,
Directrice de la Fondation
Heinrich Böll Stiftung Afrique
du Nord- Rabat

Mr Rachid El Belghiti,
Président de l'association Tata
Tamourante



■ Introduction

Les oasis marocaines, qui couvrent 15% de la superficie du Maroc et qui abritent 1,7 million d'habitants (5,3% de la population du Royaume), ont connu durant les deux dernières décennies une phase de dégradation avancée avec une baisse généralisée du niveau des nappes d'une moyenne de -15 à -20 m, une chute de 34% de la production dattière de même que la densité de la population rapportée à la surface agricole utile a dépassé 700 habitants/km². Mais le plus remarquable est certainement l'évolution de cette population qui a augmenté de moitié en vingt ans, et ce, sur une base économique qui a plutôt tendance à se dégrader. La région ne vit pas de sa base économique propre, mais des revenus de transferts issus de l'émigration, qui représentent environ 60% des revenus monétaires.

Ainsi, les oasis ont toujours été des écosystèmes fragiles, survivant grâce à un savoir-faire et une gestion minutieuse, raisonnée et durable, des espaces et des ressources. Les diagnostics environnementaux réalisés dans le cadre des Plans Communaux de Développement (PCD)¹ des zones oasiennes, ont permis de dégager un certain nombre de facteurs à l'origine de la dégradation des milieux oasiens.

Parmi ceux-ci, des **facteurs climatiques** liés aux sécheresses récurrentes et à la raréfaction des ressources hydriques. Les **facteurs socio-anthropologiques** sont en relation avec la perte du pouvoir des anciennes institutions villageoises, le délaissement des jeunes et l'affaiblissement des liens sociaux. Il y a aussi le désir de valorisation des modèles d'ailleurs (urbain, européen, international), qui ne peuvent en aucun cas s'accommoder dans le contexte des oasis. Les **facteurs politiques** sont liés à l'éclatement de l'habitat traditionnel en pisée -généralement regroupé en un type de village fortifié « Ksar »-, le développement de constructions en dur éparpillées dans la palmeraie, la faiblesse des ressources financières et le manque de volonté des acteurs politiques. Le manque d'entretien de la palmeraie, l'absence de sensibilisation et la déchéance des repères culturels et des savoir-faire, sont à l'origine de la dérive des écosystèmes oasiens. Nous pouvons également évoquer l'approche centraliste des politiques publiques malgré le processus de régionalisation avancée.

Les atteintes à l'équilibre écologique des oasis sont nombreuses. La dégradation du couvert végétal suite aux défrichements et au surpâturage est constatée au niveau de plusieurs sites. Celle-ci accentue les processus d'érosion, d'ensablement et de désertification. Les ressources en eau, à la base de l'écosystème oasien, sont également menacées, suite à la baisse de la nappe phréatique et au tarissement de certaines sources, au creusement de puits et à l'excès de pompage et aussi à la pollution anthropologique et à la salinisation.

Les sécheresses répétées depuis une trentaine d'années ajoutent à la vulnérabilité de l'écosystème et hypothèquent les terrains de cultures non irriguée dépendant de la pluviométrie « bour », le couvert végétal et l'alimentation de la nappe. Les héritages culturels et les pratiques de gestion des terres et des ressources, qui organisaient les droits hydrauliques et sylvo-agro-pastoraux de l'oasis, eux aussi sont en déperdition face aux changements socio-économiques. Egalement, l'ancien habitat villageois avec son architecture locale adaptée au climat saharien est en pleine mutation, les maisons en dur envahissent de plus en plus le paysage naturel en vert/ocre des oasis².

Dans ce contexte, les Femmes et les Hommes contribuent différemment aux causes du changement climatique. Ils réagissent différemment à ses effets, et lorsqu'ils ont le choix, préconisent différentes solutions pour lutter contre ses conséquences. Ces différences proviennent des responsabilités qui endossent les femmes et les hommes dans la société, ainsi que de l'accès aux ressources et de leur influence politique.

1 - Notamment les PCD de la commune de Ferkla, de la commune de Akka et de la commune de Assrir

2 - Monographie de Tata et de Guelmim



Ainsi, envisager l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans les causes du changement climatique est vital pour révéler les relations de pouvoir sous-jacentes et analyser les implications des femmes dans les stratégies, programmes et solutions d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans les zones oasiennes.

Les clés de l'analyse et du changement dans le contexte oasien marocain sont notamment, la dimension genre dans le travail, la distribution/ l'accès à toute forme de ressource, ainsi que l'intégration du genre dans la planification, la prise de décision et les rapports sociaux.

Ce rapport a été élaboré suite à un atelier qui a eu lieu les 22 et 23 mars 2017 dans la ville de Tata sur le thème « La femme dans les Oasis et le changement climatique ». Cet atelier a permis de donner la voix à plus d'une trentaine de femmes oasiennes pour recueillir leur point de vue sur : les caractéristiques socioéconomiques des femmes oasiennes ; leur niveau d'accès aux ressources (notamment l'accès à l'eau, à l'énergie, au foncier...) ; leur perception des enjeux et impacts liés au changement climatique dans les zones oasiennes ; leur savoir-faire et pratiques en matière d'adaptation et d'atténuation et enfin le rôle et les responsabilités économiques et politiques que pourraient jouer des femmes oasiennes dans la lutte contre le changement climatique.

Cette réflexion partagée a été approfondie par une recherche documentaire et une analyse de la consultante autour de :

- La vulnérabilité climatique dans les oasis au Maroc.
- L'approche genre et le changement climatique.
- Les femmes oasiennes face à la vulnérabilité climatique.
- Le rôle et les responsabilités des femmes oasiennes dans la lutte contre le changement climatique.

La parole des femmes oasiennes a été transcrite dans le présent rapport afin d'illustrer l'analyse scientifique.



I. Vulnérabilité climatique dans les Oasis au Maroc

Au Maroc, les observations des dernières années montrent des effets de plus en plus accentués des changements climatiques, notamment, le décalage des saisons, la modification dans l'intensité et la fréquence de la pluviométrie, les changements et les écarts de températures et la fréquence et intensité des phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, ...)³.

Les régions les plus touchées par les effets négatifs du changement climatique sont les régions rurales à caractère oasien considérées comme des territoires sensibles. Elles sont également celles où se concentrent la pauvreté et un fort déficit et marginalisation en matière de développement humain⁴.

1. Les oasis marocaines : des territoires sensibles

Les oasis font partie des richesses naturelles du Maroc. Aujourd'hui, elles sont perdues dans le désert et confrontées aux impacts du changement climatique. Pendant des siècles, elles ont formé un inexpugnable bouclier contre la désertification. Mais elles souffrent désormais de la sécheresse et d'une forte baisse de la nappe phréatique qui est conséquence directe de sa surexploitation et de la mauvaise gestion des eaux de surface. Mais aussi une conséquence de l'urbanisation croissante. Aujourd'hui, le Maroc aurait perdu 2/3 de ses oasis en un siècle⁵.

Les principaux espaces oasiens se situent dans 8 provinces et 12 communes : Province d'Errachidia (28 Communes) ; Figuig (6 Communes) ; Tinghir (12 Communes) ; Ouarzazate (6 Communes) ; Zagora (22 Communes) ; Tata (19 Communes) ; Guelmim (11 Communes) et Assa-Zag (9 Communes).

Les problématiques des espaces oasiens sont :

- Le bilan des ressources en eau dans la plupart des situations est négatif, et la valorisation de l'eau reste problématique : L'économie d'eau s'impose en urgence.
- L'agriculture est considérée comme une activité en déclin avec une situation en crise progressive : Les régions oasiennes sont en déficit hydrique, les superficies cultivables ont baissé de plus de 20%, les productions de 16%, les niveaux d'intensification de 45%, et le palmier dattier a vu sa production chuter de 34%⁶.
- L'offre touristique est faible et mal organisée : La qualité des structures d'accueil demeure déséquilibrée entre les régions; les actions commerciales et de promotion ne sont pas renforcées.
- Le patrimoine matériel et immatériel en perdition : Le patrimoine en tant que levier n'est pas encore perçu dans les stratégies et les planifications au niveau régional et local.

En effet, les oasis vivent aujourd'hui des moments dramatiques où se joue l'avenir d'une population de plusieurs millions d'individus. La dégradation, puis la perte et enfin l'abandon d'oasis entières, est devenue malheureusement une réalité remettant en question la formidable barrière écologique contre la désertification que représentait l'Oasis. L'avancée du désert bénéficie ainsi de la rupture du front, chaque zone oasienne abandonnée devenant une porte grande ouverte où peut s'engouffrer sable et aridification.

3 - Ministère de l'Environnement _ PNUD. 3^{ème} communication nationale du Maroc à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, avril 2016

4 - Ministère de l'Environnement _ PNUD. Analyse et Evaluation de la vulnérabilité des zones oasiennes aux horizons 2030, 2050. Projet d'adaptation au changement climatique au Maroc : Pour des oasis résilientes ; 2009-2012,

5 - <http://www.agrimaroc.ma/quel-avenir-pour-les-oasis-du-maroc/>

6 - Selon l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tafilalet (ORMVAT)



Plusieurs facteurs ont contribué à cette détérioration de la situation, essentiellement l'accroissement de modes d'exploitation de la ressource hydrique, fortement irrationnels. Le problème de l'eau est le problème oasien majeur, conditionné en amont à la fois par la persistance de sécheresses récurrentes et par des systèmes hydro-agricoles dont la pertinence doit être remise en question aujourd'hui.

Par conséquent, la disparition progressive des conditions favorables à l'exploitation agricole des oasis marocaines, a entraîné pour toute une population la baisse progressive de leur source de revenu et une paupérisation aujourd'hui devenue très problématique pour la société oasienne. Des milliers de familles sont aujourd'hui concernées. Les familles ne peuvent se maintenir sur place dans la plupart des cas que grâce aux apports financiers de l'émigration.

Les espaces oasiens connaissent des flux migratoires négatifs dans la plupart des cas. En effet, le pourcentage de ménages ayant un proche émigré à l'étranger varie d'une localité à une autre et atteint 7 à 70% ; quant à l'émigration vers l'intérieur du pays elle varie de 20 à 40% selon les saisons. Ainsi, 38% de la population totale dépendant plus ou moins des sources financières provenant de l'émigration.

Parole d'une femme oasienne (1)

« J'ai de beaux souvenirs quand j'étais petite car on profitait beaucoup des champs des Oasis, des potagers et de ses fruits et légumes. Par contre maintenant, les Oasis n'ont plus de valeurs comme avant. Comme on dit chez nous : elles sont mortes avec leurs propriétaires (les anciens). Les oasis ont été abandonnées à cause, en partie, des flux de migration des Oasis vers les grandes villes ou vers l'étranger ».





2. Evolution du climat dans les oasis

Dans les zones oasiennes, les changements climatiques sont particulièrement ressentis à travers les phénomènes tels l'accroissement de l'intensité de l'ensoleillement en période estivale et dérèglement de l'avènement des pluies en automne ; modifications du cycle végétatif des variétés culturales et de leur productivité ; dégradation de la qualité des dattes par des périodes de forte chaleur ou d'averses pluvieuses précoces et inondations (surtout dans les oasis de montagne situés sur des cours d'eau généralement secs).

Selon le scénario climatique considéré par la Direction de la Météorologie Nationale⁷ (DMN), les réchauffements saisonnier et annuel projetés se situent entre 1 et 2.2°C.

La DMN note une augmentation du nombre de jours de vagues de chaleur estivales avec une fourchette de 15 à 25 jours et une faible diminution du nombre de jours de vagues de froid hivernales (2 à 4 jours). Notons aussi que le nombre annuel moyen de jours chauds et très chauds estivaux augmenterait respectivement de 2 à 6 jours (2 à 10 jours) pour Zagora et Tata, de 2 à 10 jours (6 à 14 jours) pour Ouarzazate et de 2 à 10 jours (2 à 18 jours) pour Errachidia.

Les cumuls pluviométriques de l'hiver diminuent sur l'ensemble de la Zone oasienne, la baisse varie de -10 à -30% pour les provinces de Tata et Ouarzazate et de -20 à -40% pour les provinces de Zagora et d'Errachidia. Malgré cette forte réduction pour la saison d'hiver, le cumul annuel connaîtrait une hausse de +5 à +20%. En parallèle avec l'assèchement hivernal, une diminution du nombre de jours humides est projetée à -10 à -20% à **Errachidia et Ouarzazate** et de -10 à -30% à **Zagora et Tata**. La période maximale de sécheresse s'allongerait en moyenne d'environ 2 à 4 jours.

Le scénario de changement climatique projette une diminution du nombre d'événements de forte précipitation avec une même fourchette et structure spatiale que le nombre de jours humides et pour la plupart des provinces oasiennes le 90ème centile baisse (une baisse de l'ordre de -5 à -40%). L'unique cas de hausse projetée de l'ordre de 5 à 10% concerne la moitié sud de la province de Tata.

3. Les enjeux et défis liés au changement climatique dans les oasis

3.1. Croissance démographique

Il est à noter qu'aux horizons 2030 et 2050, la conjugaison de la croissance démographique et du changement climatique va amplifier l'inadéquation entre l'offre et la demande entre la production et la consommation. Les gestionnaires du territoire seront confrontés à des exigences multiples et croissantes de l'ensemble des usages dans un contexte pénurie progressive des ressources naturelles.

En effet, de moins de 400 000 habitants en 1994, la population des provinces oasiennes atteint 424 600 habitants en 2004 et frôlera les 1 millions dans les années 2050. Les provinces d'Errachidia, de Zagora et Ouarzazate représentent plus de 70% de la population totale de la zone oasienne.

Cependant, la population rurale, qui en 2004 représentait 66% de la population totale des Oasis, va diminuer avec l'exode rural marqué dans certaines provinces comme Guelmim, Tata et Errachidia pour atteindre 57% en 2030 et 51% en 2050. Si cette tendance se poursuit, l'urbanisation des zones oasiennes va s'accélérer à partir de 2050.

Cette croissance de la population se traduit par une pression sur les ressources des oasis. Les densités de population qui ne dépassaient pas 10 hab/km² en 2004 pour les Provinces de Guelmim et Errachidia

7 - Rapport d'évaluation des vulnérabilités climatiques oasiennes, 2012



vont subir une forte augmentation pour atteindre respectivement 14.3 hab/km² et 11.3hab/km² en 2030 (19.8hab/km² et 14.5 hab/km² en 2050). L'urbanisation des provinces de Zagora et d'Ouarzazate va se poursuivre avec des densités atteignant plus de 20hab/km² en 2050. La Province de Tata est la seule qui, malgré la croissance démographique, accusera une densité assez faible, 7.3ha/km² en 2030 et 8hab/km² en 2050.

3.2. Dégradation de l'écosystème oasien

L'écosystème oasien est par nature **très fragile** dans la mesure où activité humaine et environnement naturel sont indissociables. Les pratiques agricoles traditionnelles ont toujours reposé sur la pérennité de l'écosystème naturel, les cultures et l'élevage s'appuyant sur les ressources naturelles : l'eau et les sols. L'agriculture oasienne est en effet une agriculture irriguée dépendant étroitement de l'accès à l'eau.

Le système de culture pratiqué est principalement organisé autour du **palmier-dattier** qui, assurant la protection des sols et des cultures contre le soleil, constitue le pivot de l'écosystème oasien, et le noyau dur des ressources des communautés. L'écosystème de l'oasis est composé de plusieurs strates d'agriculture irriguée : les palmiers-dattiers ombragent d'autres arbres fruitiers (amandier, grenadier), qui ombragent à leur tour des cultures céréalières (maïs, sorgho, blé), maraîchères (oignon, carotte, menthe, courge) et fourragères (luzerne).

La végétation naturelle, typique des milieux arides, est composée essentiellement d'acacia saharien, d'arganier, de plantes aromatiques et médicinales, et de formations basses (atriplex...). L'écosystème naturel est exploité comme parcours, sur un territoire d'environ 10 à 20 km² (ovins, caprins, camelins, quelques bovins). L'élevage est pratiqué de deux manières : conduite des grands troupeaux sur parcours (avec éventuellement des compléments) ; petits troupeaux et race ovine noble (D'man) conduits en stabulation (alimentation de base provenant des parcours, sans rationnement ; complément alimentaire en orge, noyaux de datte, et luzerne).

Les ressources en eau proviennent en majorité des chaînes de montagnes (Anti Atlas, Haut Atlas), via des bassins versants. Les crues enregistrées annuellement assurent la recharge des nappes le long du cours d'eau principal et de ses affluents. La mobilisation de l'eau se fait au moyen d'un système traditionnel de khettara, réseau de conduites d'irrigation vieux de plusieurs siècles et source collective d'eau pour toute la palmeraie. La khettara relie une ou plusieurs sources captées au pied de la montagne, située à quelques centaines de mètres des oasis, jusqu'aux parcelles irriguées. Ce système ingénieux était autrefois adapté à l'environnement local, mais il montre aujourd'hui des failles importantes (destruction par le temps, disparition progressive des connaissances traditionnelles pour l'entretien du système, et surtout tarissement des sources) qui impactent l'agriculture locale, et donc les conditions de vie de la communauté.

Cependant, l'intensification des sécheresses et la salinisation des sols oasiens ont contribué à décimer la palmeraie marocaine (qui est passée de 15 millions de palmiers dattiers au début du 20^e siècle à 4 millions aujourd'hui⁸).

Aujourd'hui, deux tiers de la superficie des palmeraies sont laissés à l'abandon. Or, le palmier-dattier est au cœur de l'écosystème et de l'agriculture oasienne. La régression du palmier entraîne un déficit de protection des cultures sous-jacentes qu'il ombrage, dans le système traditionnel de strates de cultures : les arbres fruitiers et les produits maraîchers et fourragers, qui font vivre la communauté et ses troupeaux, sont menacés par une trop forte exposition au soleil et l'évapotranspiration. Ces cultures vivrières sont peu à peu abandonnées.

8 - Office Régionale de la valorisation Agricole de Tafilalet/ ORMVAT, 2012.



3.3. Rareté des ressources en eau

Les écosystèmes oasiens du Maroc, reposent sur la gestion de la rareté de l'eau et de la variabilité saisonnière des ressources en eau. Les changements climatiques constatés depuis la fin des années 1970, et leur amplification anticipée, impactent déjà et vont de plus en plus mettre à mal le fragile équilibre qui permet à l'écosystème oasien de fonctionner, de se régénérer et de nourrir ses habitants.

En effet, les besoins en eau agricole sont dépendants de la pluviométrie, de la température et de l'évapotranspiration. Or, selon le rapport de la DMN, 2012-2014, la hausse des températures annoncée par les projections climatiques, aura des incidences sur l'évapotranspiration potentielle et par voie de conséquence sur les besoins en eau des cultures et les apports d'eau en termes d'irrigation.

Avec les évolutions prévues pour ces paramètres climatiques, le déficit en eau agricole va augmenter et les besoins en eau d'irrigation vont varier dans le même sens. Les besoins en eau agricole subiront une augmentation de 2% au cours de la période la période 2020-2050 pour la province de Zagora. Pour la province de Ouarzazate, le changement climatique fera augmenter les besoins agricoles de 8% pour la période 2020-2050.

Le changement climatique caractérisé dans les zones oasiennes par une augmentation des températures et une modification des régimes des pluies va ainsi augmenter les pressions sur les ressources. Ce qui se traduit par une augmentation des besoins en eau aussi bien pour l'agriculture pluviale et irriguée et une diminution des ressources disponibles.

A l'horizon 2030, même si toutes les provinces n'auront pas encore atteint le seuil de pénurie d'eau (>1000m³/hab./an), elles seront obligées de faire une gestion drastique de leur ressource pour pouvoir répondre aux besoins en eau agricole plus importants.

Les apports complémentaires en eau d'irrigation pour pallier aux impacts des changements climatiques vont augmenter en moyenne de 9 à 13% pour la période 2030-2050 par rapport à l'état actuel.

3.4. Réduction du rendement agricole

Le changement climatique se traduira par une réduction des rendements dans le secteur agricole, qui sera le résultat de l'augmentation du stress hydrique des cultures. Cette perte de rendement ne sera pas sans conséquence sur les revenus des oasiens mais aussi leur alimentation qui est basée sur l'agriculture locale.

En effet, les zones oasiennes pâtissent de plusieurs contraintes économiques, sociales et environnementales causées par le changement climatique, ce qui génère un impact négatif sur le secteur agricole, véritable épine dorsale de l'économie locale.

Dans ces oasis, l'économie agricole locale, vivrière, qui repose sur les ressources naturelles, et est donc fortement dépendante des variations climatiques, et sensible aux impacts du changement climatique. La productivité de l'agriculture oasienne diminue du fait de la dégradation des conditions favorables à l'exploitation agricole (pénurie croissante et mauvaise gestion de l'eau, appauvrissement des sols), entraînant une paupérisation de la communauté. Or les oasis constituent une barrière végétale et climatique naturelle contre l'avancée du désert. Leur détérioration et l'abandon progressif des palmeraies ne permettront plus de lutter contre la désertification.

En effet, les impacts conjugués du changement climatique et des pratiques agricoles non durables, mettant ainsi en danger l'équilibre de toute la zone oasienne. Les oasis constituent une barrière végétale



et climatique naturelle contre l'avancée du désert saharien. Leur détérioration et l'abandon croissant des palmeraies ne permettront plus de lutter contre la désertification. La paupérisation croissante des communautés oasiennes accroîtra l'exode, qui alimentera les conflits sociaux urbains, tout en engendrant une diminution de la production agricole, qui à terme peut mettre en danger la sécurité alimentaire du pays.

Dans ce contexte oasien menacé par le changement climatique, l'agriculture pratiquée par les femmes oasiennes, est une activité imprévisible qui laisse souvent place à la perte de revenu ainsi que des récoltes, souvent seules sources de nourriture et de revenus. Vulnérables et pauvres, la nourriture ne leur est plus accessible, leur niveau de santé baisse et leur éducation, particulièrement celles des jeunes filles, se dégrade de plus en plus.

Dans ce contexte, l'adaptation est une nécessité pour les zones oasiennes. Elle permettra aux acteurs et actrices d'essayer de construire au sein de leur territoire un nouvel équilibre durable et acceptable sur le plan économique, social et environnemental.

Enfin, le changement climatique augmente la pression sur des ressources rares, et menace les solidarités et les modes traditionnels de gestion des ressources. Les populations oasiennes expriment leurs craintes des tensions qui sont générées par les événements climatiques : jusqu'à présent, la communauté oasienne a su se souder pour faire face à des inondations ou des sécheresses ; mais à l'avenir, avec des forces vives décroissantes, et avec une vulnérabilité accrue, des conflits pourraient émerger, et les inégalités sociales se creuser.

La vulnérabilité des femmes sera vraisemblablement accentuée, car elles ne disposent pas de ressources ou de solutions alternatives. La plupart d'entre elles pourraient rester au village, alors que leurs maris partiraient à la ville pour y trouver du travail, et subiraient de plein fouet les impacts des sécheresses, des inondations et de la désertification.

Parole d'une femme oasienne (2)

« Nous sommes certaines que le changement climatique représente un grand risque pour la durabilité des Oasis. Ce risque est accentué, d'une part, par le manque de prise de conscience de la population locale quant aux enjeux climatiques, et d'autre part, à cause de leurs comportements et leurs pratiques non durable dans l'utilisation des ressources naturelles et notamment de l'eau ».



4. Politiques nationales de lutte contre le changement climatique dans les oasis

Conscient du problème, le gouvernement marocain a élaboré une stratégie et un plan d'actions pour sauver les oasis du Maroc. Aussi, trois programmes Oasis ont été mis en œuvre en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) durant la période 2006-2014 pour favoriser et surtout initier ce regroupement des compétences et des efforts, en cherchant à orienter les conditions locales vers la mise en œuvre de démarches à la fois conservatoire pour les oasis, et durable pour le développement territorial.

- **Programme Oasis Tafilalet** Co-piloté par le PNUD et la Direction de l'Aménagement du Territoire⁹. Il concerne les oasis de la région du Tafilalet.
- **Programme Oasis du Sud** Co-piloté par le PNUD et l'Agence du Sud¹⁰. Il concerne la zone de Guelmim-Assa- et les oasis de Tata.
- **Programme Délio** Co-piloté par le PNUD et l'Agence de l'Oriental¹¹. Il concerne les oasis du Figuig.

Par ailleurs et dans le cadre du plan national de lutte contre le réchauffement climatique, le Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE), a mis en place en 2009 en partenariat avec le PNUD, le projet « **Adaptation au changement climatique : vers des oasis résilientes / PACC¹²** ». L'objectif global du projet a été de « *Gérer et réduire les risques posés par le changement climatique dans les systèmes productifs oasiens du Maroc à travers l'introduction d'approches innovantes d'adaptation et le renforcement des capacités locales selon une approche territoriale* ». Les zones bénéficiaires du projet couvre 4 Bassins Oasiens : Bassin de Guelmime-Tata ; Bassin du Draa ; Bassin du Ziz-Ghriss - Errachidia, Arfoud ; Bassin du Dadès.

En outre, le Plan Maroc Vert a mis en œuvre un ambitieux programme de reconstitution des palmeraies. Après avoir chuté de 15 à 4,8 millions, le nombre de palmiers dattiers est remonté à 6,6 millions, avec un objectif de 8 millions en 2020. Les palmiers sont l'épine dorsale de l'économie des territoires oasiens en termes de revenus et d'emplois. Il s'agit de créer de la richesse pour en faire des zones attractives pour les populations, tout en préservant le patrimoine grâce à l'utilisation rationnelle des ressources et la sauvegarde de la biodiversité.

Cependant, l'action locale ne suffit pas, il faut une coopération internationale pour sauver les oasis. Plusieurs organisations et institutions internationales concernés par les oasis espèrent trouver des réponses, des solutions, des aides. À l'occasion de la 22ème Conférence des Parties sur le Climat (COP22) en novembre 2016, le Maroc a présenté¹³ un plan d'action pour la sauvegarde de ces écosystèmes, dont une nouvelle initiative : « **l'Oasis durable¹⁴** » Elle vise trois axes stratégiques d'intervention :

9 - <http://www.oasistafilalet.ma>

10 - http://www.ma.undp.org/content/morocco/fr/home/operations/projects/poverty_reduction/programme-oasis-sud.html

11 - http://www.ma.undp.org/content/morocco/fr/home/operations/projects/democratic_governance/modernisation-de-l-etat-civil1111.html

12 - https://www.undp-aap.org/sites/undp-aap.org/files/Maroc_Etude_Mise%20en%20place%20Systeme%20Alerte%20et%20Vigilance%20contre%20les%20Risques%20Climatiques_Oasis_2012.pdf

13 - Lors d'un séminaire organisé à la COP22 par le secrétariat de l'Union du Maghreb Arabe en collaboration avec la Banque africaine du développement.

14 - <http://andzoa.ma/fr/2016/11/15/cop22-presentation-de-linitiative-oasis-durables-par-m-le-ministre-de-lagriculture>



- Reconnaître les spécificités du système oasien, sa vulnérabilité et ses capacités uniques de résilience aux changements climatiques. Cette reconnaissance passera d'abord par un recensement exhaustif des zones oasiennes à travers une cartographie précise.
- Mettre en œuvre des actions concertées pour préserver la biodiversité végétale et animale, les techniques agricoles et l'optimisation des ressources hydriques. Encadrer l'urbanisation et défendre le patrimoine architectural et culturel pour préserver l'écosystème et le capital humain de ces lieux de vie au Maroc et dans tous les pays concernés.
- Valoriser ses potentialités naturelles dans une démarche de développement durable qui intègre les dimensions économiques, sociales et environnementales (développement des produits du terroir, de l'écotourisme, de l'artisanat, des coopératives et des groupements d'intérêt économique (GIE).

Pour atteindre ces objectifs, «**Oasis durables**» a émis une série de recommandations :

- Mutualiser les efforts des pays concernés par la menace de disparition des espaces oasiens.
- Mise en place de systèmes d'alerte : sécheresse, incendies, inondations, ensablement, invasion de criquets, pullulation d'autres ravageurs et dissémination des maladies (palmiers).
- Faire signer un document commun aux États concernés en faveur des oasis.
- Initier des discussions (processus CCNUCC¹⁵ et hors CCNUCC) pour un statut spécifique des oasis.
- Former une coalition de pays et d'organisations concernés par la problématique et la revitalisation oasienne et les sensibiliser aux solutions envisageables pour ces écosystèmes.
- Créer une structure dédiée (lobbying) pour un plaidoyer commun en faveur des oasis.
- Constituer un fonds financé par les pays et organisations concernés et par des fonds climats.

L'initiative s'appuie sur l'article 7 de l'Accord de Paris¹⁶, qui énonce la nécessité de protéger les écosystèmes les plus vulnérables comme les oasis abritant 2 milliards d'habitants (28% de la population mondiale) et couvrant 40% de la surface terrestre et 60% de celle de l'Afrique.

En terme de gouvernance et face à la nécessité de conduire un développement intégré au sein des territoires oasiens, l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'arganier(ANDZOA), a été créée en février 2010 sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, conformément au Dahir n°, 1-10-187 du 7 moharrem 1432 (13 décembre 2010) portant promulgation de la loi n° 06-10 du 18 Février 2010¹⁷.

Placée sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, l'ANDZOA œuvre pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets de développement intégré pour les zones oasiennes et de l'arganier en concertation avec tous les acteurs locaux et en parfaite harmonie avec les stratégies nationales et sectorielles. L'ANDZOA a pour principale mission de dynamiser le développement territorial dans ses zones d'action en fédérant tous les acteurs locaux : collectivités locales, autorité, institutions et société civile.

15 - CCNUCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

16 - <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/l09f.pdf>

17 - <http://andzoa.ma/fr>



■ II. L'approche genre et le changement climatique

1. Les inégalités entre les sexes face aux enjeux du changement climatique

L'égalité femmes-hommes, l'autonomisation des femmes en plus d'une lutte contre le changement climatique sensible aux inégalités de genre constituent un enjeu transversal qui conditionne l'atteinte d'un développement humain durable¹⁸.

Les femmes sont en effet disproportionnellement affectées par les conséquences du changement climatique. Les dérèglements climatiques progressifs et de long terme, notamment, la raréfaction des ressources naturelles et les stress environnementaux atteignent les femmes de manière particulièrement forte du fait de leur statut dans la société.

En effet, d'une part, il y a cette reconnaissance croissante de l'incidence disproportionnée que le changement climatique aura sur les femmes. D'autre part, on reconnaît aussi les énormes avantages sociaux et économiques, ainsi que la résilience face au changement climatique que peuvent apporter l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Cette reconnaissance est démontrée par les progrès réalisés en matière d'intégration d'une perspective genre dans les négociations climatiques au cours de ces 5 dernières années¹⁹.

Femmes et agriculture

Dans le domaine de l'agriculture, le changement climatique exacerbe les obstacles qui confrontent depuis longtemps les femmes agricultrices. Les femmes représentent **44%** de la main-d'œuvre agricole et jouent un rôle essentiel dans le soutien de la sécurité alimentaire des ménages et de la communauté²⁰.

Toutefois, en raison de cadres politiques et juridiques discriminatoires ou de normes sociales préjudiciables, les femmes agricultrices ont un accès inégal aux droits fonciers, aux facteurs de production agricoles, aux financements, à l'eau et à l'énergie, aux infrastructures nécessaires, ainsi qu'aux technologies et services de vulgarisation. Mettre fin à la disparité entre les sexes dans l'accès à la terre et aux autres ressources productives pourrait augmenter d'au moins 20% les rendements agricoles en Afrique. Ceci représente une occasion formidable pour avancer l'autonomisation des femmes, le développement économique ainsi que la résilience sociétale aux chocs, y compris le changement climatique.

En même temps, l'impact du changement climatique signifie que l'espace pour réduire les écarts sexospécifiques dans le domaine de l'agriculture rétrécit rapidement. L'adaptation efficace au changement climatique nécessitera, par exemple, un capital initial plus conséquent qui permettra d'investir dans l'infrastructure et les biens résilients au changement climatique, et l'adoption de nouvelles technologies agricoles. Ce fait aggrave les obstacles existants qui limitent l'accès des femmes agricultrices aux financements abordables et aux services de vulgarisation. En l'absence d'efforts concertés pour combler l'écart entre les sexes dans l'accès aux ressources productives pour l'agriculture résiliente au changement climatique, les femmes agricultrices sont à risque d'être prises au piège dans une spirale fatale.

18 - Rapport annuel ONU Femmes 2015-2016 : Égalité des sexes et autonomisation de la femme ; Programme de développement pour l'après-2015 et les ODD, <http://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2016/6/annual-report-2015-2016>

19 - Idem référence 18

20 - FAO, 2016. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire <http://www.fao.org/3/a-i6030f.pdf>



Femmes et énergies renouvelables

En suivant les tendances actuelles, il faudra attendre 2080 pour que l'accès universel à l'électricité devienne une réalité, et le milieu du 22ème siècle pour que l'accès à l'énergie non polluante pour la cuisson devienne possible²¹.

Dans les pays à faible revenu, les systèmes énergétiques hautement centralisés contournent souvent les pauvres, en particulier dans les zones rurales et plus particulièrement les femmes. Une femme vivant dans un village au nord du Nigeria paie environ 60 à 80 fois plus qu'un résident de New York pour l'énergie qu'elle consomme. Au fur et à mesure que les technologies d'énergies durables décentralisées deviennent de plus en plus rentables pour les pauvres, elles présentent d'énormes possibilités pour l'autonomisation des femmes en termes d'activités génératrices de revenus, la réduction du travail non rémunéré, ainsi que l'accès à l'information, l'éducation et les services de santé.

Dans la plupart des pays en voie de développement, les femmes sont les principales gestionnaires de l'énergie des ménages et peuvent également être de puissants catalyseurs du changement dans la transition vers l'énergie durable. Les femmes entrepreneuses ont un potentiel énorme et peuvent créer des réseaux de distribution et de service dans les zones rurales, en aidant à réduire le coût de l'acquisition de la clientèle et accroître l'accès à l'énergie durable.

Cependant, ce potentiel à accélérer cette transition dans le domaine de l'énergie est largement sous-utilisé. Les femmes sont sous-représentées dans le secteur de l'énergie durable. Une fois de plus, des cadres réglementaires inadéquats, un accès limité aux techniques locales et aux financements abordables sur le long terme se traduisent par des risques d'investissement plus élevés pour les femmes que pour les hommes et entravent l'autonomisation des femmes et les efforts universels d'accès aux énergies propres.

Femmes et catastrophes naturelles

Le même écart entre les sexes se trouve dans la gestion des risques climatiques liés aux catastrophes et phénomènes extrêmes. Dans les 10 dernières années, 87% des catastrophes naturelles ont été liées au climat et ce nombre ne fera que croître²². Les mêmes obstacles structurels qui limitent le rôle des femmes dans l'agriculture résiliente au changement climatique et l'accès universel à l'énergie propre, rendent les femmes plus vulnérables dans un contexte de catastrophe et d'après-catastrophes. Par exemple, plus de 70% des défunts lors du tsunami de 2004 en Asie étaient des femmes. De même, lorsque le cyclone Nargis a frappé le delta de l'Irrawaddy au Myanmar en 2008, le taux de décès parmi les femmes de 18 à 60 ans était le double de celui parmi les hommes dans la même tranche d'âge. Dans les régions impactées, traditionnellement, les femmes n'apprenaient ni à nager ni à grimper aux arbres.

A travers des actions dédiées à la lutte contre les facteurs majeurs et sous-jacents du risque, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques liés aux catastrophes (2015-2030)²³ appelle à une transformation radicale de paradigme. Ce cadre crée une occasion unique de réduire l'inégalité des risques entre les sexes à travers (i) l'évaluation des dimensions sexo-spécifiques des risques liés aux catastrophes dans un climat en évolution constante; (ii) l'intégration d'une perspective genre dans toutes les politiques et pratiques de gestion des risques de catastrophe; (iii) combler le déficit de financement pour la gestion

21 - Entretien à la COP21 avec Yannick Glemarec, Directeur exécutif adjoint d'ONU Femmes, Bureau des politiques et des programmes, Sous-Secrétaire général des Nations Unies <http://www.onufemmes.fr/femmes-et-climat-entretien-avec-dr-yannick-glemarec/>

22 - Rapport annuel ONU Femmes 2015-2016 : Égalité des sexes et autonomisation de la femme ; Programme de développement pour l'après-2015 et les ODD, <http://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2016/6/annual-report-2015-2016>

23 - https://www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf



des risques de catastrophe; et (iv) renforcement de la capacité des femmes à prévenir, se préparer pour et se remettre de catastrophes naturelles dans un climat changeant.

Ces effets de changement climatique sur l'égalité entre les femmes et les hommes ne sont pas seulement immédiats, mais englobent des changements à long terme dans les relations entre les deux sexes. Il est possible que l'insuffisance des ressources comme l'eau ou le bois de chauffage et les demandes de renfort après des catastrophes naturelles augmentent la charge du travail des femmes, notamment dans les zones vulnérables et marginalisées.

Femmes et technologie

Concernant l'utilisation d'une technologie d'adaptation aux changements climatiques, les besoins et les priorités technologiques sont liées aux rôles que jouent les hommes et les femmes, bien que les femmes aient une somme impressionnante de connaissances, de capacités et d'expériences relatives à la technologie et à son utilisation dans des situations spécifiques, ces connaissances ne sont souvent ni reconnues, ni utilisées. Aussi, les femmes sont à peine représentées en tant que partie prenante, c'est pourquoi leurs besoins et leurs capacités au niveau technologique en vue d'atténuer les changements climatiques ne sont pas suffisamment pris en compte.

Femmes et financement climatique

Concernant les mécanismes de financement climatique, jusqu'à présent les femmes n'ont pas été ciblées par ces instruments financiers, bien que ça soit un critère d'éligibilité comme c'est le cas pour le **Fond Vert pour le Climat**²⁴. Les raisons pour lesquelles la discrimination liée au sexe est intrinsèque à l'architecture financière sont les mêmes qui expliquent pourquoi le développement des femmes est en général entravé : manque d'accès au capital et aux marchés, majorité du temps consacré aux tâches domestiques, manque de protection légale et de droits de propriété, taux d'analphabétisme élevé, prise de décision politique.

Réagir systématiquement aux disparités hommes-femmes dans nos plans d'adaptation au changement climatique est aujourd'hui l'un des mécanismes les plus efficaces pour renforcer la résilience climatique des familles, des communautés et des pays de l'avenir notamment dans les zones sensibles telles que les Oasis. L'application d'une perspective genre au changement climatique révèle des solutions à des problèmes qui d'apparence sont insolubles.

Aujourd'hui, le principal défi est d'intégrer systématiquement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans nos réponses opérationnelles face au changement climatique à un niveau local, national et international. Ceci nécessitera un nouveau paradigme qui met les femmes au centre de tout effort d'adaptation, d'atténuation et de gestion des risques liés aux catastrophes. Une telle transformation de paradigme permettra de créer un cercle vertueux qui facilitera l'atteinte de multiples objectifs de développement durable ; l'amélioration de la vie et de la résilience des femmes et des hommes, notamment dans les zones marginalisées et la possibilité de faire en sorte qu'une économie respectueuse du climat, devienne une réalité.

24 - <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/11051.pdf>



2. L'approche genre et climat dans le contexte international

Les femmes ont un rôle fondamental à jouer dans l'adoption de modes de production, de protection et de gestion des ressources naturelles durables et écologiquement rationnels, comme il ressort de l'ensemble du Programme d'Action adopté par la **quatrième Conférence mondiale sur les femmes** qui s'est tenue à **Beijing en 1995**²⁵. Ce programme a souligné la nécessité de faire participer activement les femmes à tous les niveaux de prise de décisions concernant l'environnement et d'intégrer une perspective sexo-spécifique dans toutes les stratégies en faveur de l'environnement, du changement climatique et du développement durable.

Aussi, dans l'**article 248** de ce programme d'Action, il est à signaler que les femmes assurent la subsistance de leur famille et de leur communauté en gérant et utilisant judicieusement **les ressources naturelles et en s'adaptant aux changements climatiques**. En tant que consommatrices et productrices et parce qu'elles prennent soin de leur famille et éduquent leurs enfants, en raison aussi du souci qu'elles ont de préserver la qualité de la vie pour les générations présentes et futures, les femmes ont un rôle important à jouer dans la promotion de l'environnement et du développement durable.

Ainsi, les gouvernements se sont engagés (chapitre 24 d'Action 2119), à définir un nouveau modèle de développement qui mette l'accent à la fois sur la durabilité de l'environnement, sur l'égalité entre les sexes et sur la justice climatique, non seulement entre les membres d'une même génération, mais d'une génération à l'autre.

Aussi, la **Commission de la Condition de la Femme des Nations Unies (CSW)** a examiné la question des femmes et de l'environnement au cours de sa 41^{ème} session, qui s'est tenue en **1997**²⁶. La Commission a proposé de renforcer l'action en vue de promouvoir une active participation des femmes à tous les niveaux de la gestion de l'environnement, notamment en inscrivant les programmes et politiques relatifs à l'environnement dans une perspective d'égalité entre les sexes. Dans ses conclusions concertées, la Commission avait recommandé des mesures en vue d'encourager l'intégration d'une **perspective sexo-spécifique** dans la recherche sur l'impact des polluants et autres substances nocives, y compris leurs conséquences sur la santé reproductive des femmes et des hommes, et de favoriser la participation active des femmes dans l'élaboration et l'application des politiques environnementales et climatiques visant à promouvoir et à protéger la santé, comme la détermination de critères relatifs à l'eau potable.

L'importance de l'implication des femmes et des hommes dans la gestion des ressources environnementales et l'adaptation au changement climatique, a été également reconnue lors de la **Décennie internationale de l'eau, l'assainissement, et les ressources forestières (1981-1990)**²⁷ et au cours de la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement de Dublin qui a eu lieu en 1992 (Déclaration de Dublin)²⁸. Lors de ces événements, le rôle central joué par les femmes dans la gestion et la conservation des ressources naturelles a été explicitement reconnu. Il est également fait référence à l'implication des femmes dans la gestion de l'environnement dans l'Agenda 21 lors du Sommet de la Terre en 1992²⁹ (chapitre 18) et dans le Plan d'action de Johannesburg (2002)³⁰.

25 - <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/Beijing%20full%20report%20F.pdf>

26 - <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/41sess.htm>

27 - <https://www.ircwash.org/sites/default/files/202.1-90DE-10843.pdf>

28 - <https://www.ircwash.org/sites/default/files/71-ICWE92-13393.pdf>

29 - http://pm22100.net/01_PDF_THEMES/wiki/Agenda_21.pdf

30 - <http://mediatheque.francophonie.org/IMG/pdf/Johannesburg.pdf>



Ces instruments internationaux étaient néanmoins insuffisants au vu des engagements et instruments juridiques sur l'égalité (comme la CEDAW, Convention internationale pour l'élimination de toutes les discriminations envers les femmes³¹). C'est pourquoi, la **Global Gender Climate Alliance** a été créée en 2007³².

En **Décembre 2010**, les négociations de la seizième Conférence des Parties (**COP16**) de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), à **Cancun**, ont constitué un tournant majeur dans le traitement habituel des questions de genre et de l'environnement. Dirigé par deux femmes, la Secrétaire Exécutive de la CCNUCC et la Présidente de la COP du Mexique, le sommet sur le climat a produit des accords contenant des références claires et nombreuses concernant l'importance de traiter les problématiques d'égalité des sexes dans le domaine de l'environnement.

Ainsi, les Accords de Cancun 2010³³ incluent huit références aux femmes et au genre, comme la suivante : « **...l'égalité entre les sexes et la participation réelle des femmes et des peuples autochtones sont importantes pour une action efficace sur tous les aspects de l'environnement et du changement climatique** ».

Lors de la 17ème conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (**COP 17**) qui s'est tenue à Durban en **décembre 2011**³⁴, les négociations ont permis de faire progresser la mise en 'uvre de la Convention, du protocole de Kyoto et des Accords de Cancun qui y sont associés, et ont débouché sur la Plateforme de Durban.

Cette plateforme de Durban contient 11 références explicites aux questions de genre, aux femmes et à l'environnement, inscrites notamment dans l'accord relatif à l'instrument de gouvernance du fonds vert pour le climat. Elle prévoit une **approche sensible au genre pour les objectifs et principes directeurs du fonds, et appelle à ce que l'équilibre hommes-femmes** soit correctement pris en compte au sein du Conseil d'administration et du secrétariat du Fonds.

La résolution du Conseil des Nations Unies sur les droits humains et le changement climatique a reconnu que les effets négatifs du changement climatique auront des implications directes et indirectes pour la jouissance des droits humains et seront plus néfastes pour les segments de la population déjà vulnérables par le milieu de résidence, l'âge, le sexe, le statut d'autochtone, minoritaire, personne à mobilité réduite

La Commission de la Condition de la Femme (**CSW**) a également adopté, au cours de sa 55ème session en **2011**, une résolution sur l'égalité entre les femmes et les hommes et le changement climatique³⁵.

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ou **Rio+20**, organisée en **Juin 2012**, a reconnu l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes pour le développement durable et pour notre avenir commun, et réaffirmé la détermination des Nations Unies à assurer à la femme les mêmes droits, les mêmes accès et les mêmes possibilités de participation et de prise de décisions dans les domaines environnemental, économique, social et politique qu'à l'homme. Il souligne également le rôle essentiel des femmes dans l'environnement et le développement durable, notamment en tant que dirigeantes, et il établit des liens entre l'égalité des sexes et des questions telles que l'énergie, l'eau, la santé, l'éducation et la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles.

31 - https://www.unicef.org/gender/files/UNICEF-CEDAW_FR_Web.pdf

32 - <http://gender-climate.org/>

33 - <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fre/07a01f.pdf>

34 - http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Environment%20and%20Energy/UNDP_DURBAN_FR_22_5.pdf

35 - <http://www.unwomen.org/fr/news/stories/2011/2/commission-on-the-status-of-women-55th-session-introductory-statement>



La Conférence des parties (**COP-18**) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a été organisée à Doha, en **décembre 2012**. Les gouvernements ont convenu d'un calendrier ferme assurant l'adoption d'un accord universel sur le genre et le changement climatique d'ici à 2015.

Les mêmes engagements ont été réitérés en 2013, lors de la **COP 19** à Varsovie.

Par ailleurs, La 20ème Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (**COP 20**) qui s'est tenue à **Lima en 2014**, a également été un moment clé pour l'ONU, notamment l'ONU Femmes afin de fournir un appui technique aux Parties lors de la négociation d'un nouvel accord climatique reflétant l'engagement en faveur de l'égalité de genre. ONU femmes a apporté un appui considérable pour l'adoption du **Programme de travail de Lima** sur l'égalité entre les femmes et les hommes, qui visent l'élaboration d'une politique climatique sensible au genre, s'est articulé autour des points suivants :

- la formation et la sensibilisation des membres des délégations sur des questions liées au climat et à la parité ;
- renforcer les compétences et la capacité des femmes membres des délégations pour participer effectivement aux réunions de la COP 21 à Paris en 2015 et COP22 à Marrakech en 2016 ;
- Soumettre au Secrétariat des Parties de la COP 21 des éléments sur une politique climatique sensible au genre, à la fois en termes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Il est également à souligner que l'organe de subsidence qui a travaillé en 2014 sur l'Égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques a reconnu les progrès accomplis pour promouvoir l'équilibre entre hommes et femmes et l'égalité des sexes dans le cadre des politiques relatives au climat. Il a souligné l'importance de la cohérence entre des politiques relatives au climat favorisant l'égalité des sexes et la participation équilibrée des hommes et des femmes au processus découlant de la Convention, et des dispositions d'instruments internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

Aussi, cet organe a décidé de mettre en place les moyens de renforcer la participation des femmes dans les négociations relatives à la Convention et dans la représentation des Parties au sein des organes créés en vertu de la Convention.

Lors de la **COP21** à Paris, il a été recommandé que les politiques d'atténuation et d'adaptation climatique peuvent avoir des effets positifs ou négatifs sur les conditions de vie des femmes, qui impactent grandement sur la communauté et sa capacité de résilience et ne peuvent de ce fait être efficaces qu'en prenant en compte les conditions de vie, les pratiques, besoins et motivations des femmes.

En 2016, durant de la **COP22** à Marrakech, il a été décidé de prolonger le Programme de Travail de Lima jusqu'au 2019. Ce programme vise à élaborer des politiques, des stratégies et des plans climatiques qui intègrent les préoccupations des femmes, notamment les plus vulnérables.

Enfin, les Objectifs du Développement Durable (**ODD**) : Au Sommet sur le développement durable, le **25 Septembre 2015**, les États membres de l'ONU ont adopté un nouveau programme de développement durable, qui comprend un ensemble de **17 objectifs** mondiaux pour mettre fin à la pauvreté, lutte contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030. Ce programme se base et complète les objectifs du millénaire arrivés à leur terme en 2015. L'Objectif 5 de l'ODD est de parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles à l'horizon 2030.

3. L'approche Genre et Climat dans le contexte national

Le Maroc a ratifié la Convention Internationale pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW) en 1993 ; et en 2012, le gouvernement marocain a levé l'ensemble des réserves émises à cette Convention et ratifié son Protocole facultatif permettant aux femmes victimes de violation de leurs droits de porter plainte devant une instance internationale. La levée de ces réserves oblige le Maroc à modifier sa législation nationale.

Les réformes opérées dernièrement par le Maroc démontrent la volonté politique et législative de prendre en considération l'évolution sociale et de promouvoir ainsi les droits de la femme. Dans le domaine de la justice, le Code de la Famille (*Moudawana*) a été réformé en 2004 pour garantir la protection des droits humains fondamentaux de la femme.

La Constitution de Juillet 2011 vient consacrer pleinement le principe d'égalité entre les hommes et les femmes, et a abouti à la création de l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination comme organe de surveillance et de suivi de l'application de ce principe. Cette constitution a institutionnalisé l'égalité des hommes et des femmes non seulement en termes de devoirs et de droits mais elle a également prévu des initiatives législatives permettant à la femme marocaine de combler son handicap et rattraper son retard notamment en matière de représentation dans les assemblées électorales.

Aussi, la Constitution adoptée en 2011 a permis également de donner une nouvelle impulsion au processus visant l'instauration du développement durable et l'accès des femmes aux ressources environnementales. Ainsi, l'article 31 de la Constitution marocaine de 2011 stipule que « **L'État, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens à disposition pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir des droits :**

- *Accès aux fonctions publiques selon le mérite.*
- *Accès équitable à l'eau et à un environnement sain.*
- *Accès juste et équitable à un Développement durable ».*

Par ailleurs, et en termes de politique publique, le gouvernement marocain, a adopté en 2012, le **Plan gouvernemental pour l'égalité des genres 2012-2016 (PGE)**³⁶. Ce dernier prévoit plusieurs axes d'intervention : Intégration de l'approche genre dans les politiques, programmes et projets de développement ; Promotion de l'accès des femmes aux postes de responsabilité et de décision; Promotion de l'entrepreneuriat féminin ; accès des femmes aux ressources naturelles, lutte contre les effets du changement climatique, lutte contre la violence à l'égard des femmes et des petites filles ; Lutte contre les stéréotypes et diffusion de la culture de l'égalité ; Renforcement des institutions et structures de la femme et extension des espaces multifonctionnels. La mise en œuvre du PGE a reçu en 2012 un appui financier de l'Union européenne, d'un montant total de 45 millions d'euros.

Ce plan, qui a été développé dans le cadre d'un processus participatif impliquant 30 départements ministériels, vise à relever les défis liés à la mise en œuvre des nouvelles dispositions constitutionnelles et des engagements du Maroc en matière de droits des femmes. Il constitue un cadre de convergence des différentes initiatives prises en vue de l'intégration de ces droits dans les politiques publiques et les programmes de développement nationaux, régionaux et locaux. Il s'articule autour de 8 axes stratégiques, de 24 objectifs et 156 actions.

36 - http://www.social.gov.ma/sites/default/files/Plan%20Gouvernemental%20pour%20l%27Egalit%C3%A9-A9-ICRAM%20BilanGlobal_Fr_0.pdf



Conscient des enjeux et des défis importants dans le domaine de l'intégration du genre dans les politiques publiques en général, et dans le domaine de l'environnement, en particulier, le Ministère délégué chargé de l'environnement en partenariat avec ONU Femmes s'est engagé dans l'élaboration de la stratégie d'institutionnalisation de l'intégration du genre dans le domaine de l'environnement et du changement climatique, ainsi que des mécanismes de sa mise en œuvre et d'implication des femmes dans les négociations climatiques³⁷.

■ III. Les Femmes oasiennes face à la vulnérabilité climatique

Dans les zones oasiennes du Maroc, les normes et rapports sociaux de genre entraînent des conditions socio-économiques des hommes et des femmes très différenciées, car les rôles et responsabilités propres à chaque sexe influent sur leurs possibilités de gagner leur vie. Aussi, les femmes, du fait de leur statut juridique, sont particulièrement vulnérables face à la dégradation, à l'épuisement, à l'appropriation par d'autres de ces ressources ou à leur conversion à d'autres usages.

En effet, 60% de la production agricole dans les zones oasiennes³⁸ est faite par des femmes oasiennes. Cependant, ces femmes agricultrices ont un accès inégal aux droits fonciers (possèdent moins de 1 % des ressources et ne détiennent que 2% des terres), à la prise de décision, aux facteurs de production agricoles, à l'eau, à l'information, ainsi qu'aux technologies et services de vulgarisation.

1. Femmes oasiennes et accès au foncier et aux ressources

Les femmes oasiennes sont souvent exclues de la prise de décision sur l'accès et l'utilisation des terres et des ressources essentielles à leur subsistance. Elles sont très rares les femmes oasiennes qui possèdent un foncier. L'héritage reste souvent indivisible ou est partagé entre les frères. Même si certaines possèdent un foncier, elles n'en jouissent pas et n'osent pas le réclamer. Rares sont celles qui gèrent et bénéficient pleinement de leur héritage. Les femmes n'ont pas aussi droit aux terres collectives dans les périmètres de crues. A la mort du père, les fils deviennent ayant droits.

Ainsi, et avec le changement climatique, la vulnérabilité des femmes oasiennes va augmenter sur le plan accès à la terre, l'insécurité foncière des femmes risque de s'accroître dans la mesure où les hommes, propriétaires des terres, pourraient récupérer les terres fertiles cultivées par les femmes dans l'optique d'accroître les superficies cultivées au fur et à mesure que le rendement par hectare baisse. Les femmes vont de plus en plus exploiter les terres marginales moins fertiles et auront ainsi une baisse plus accrue de la productivité et de la production agricole, ce qui accroît leur pauvreté.


Les contraintes à caractère économique, social et/ou institutionnel s'opposent au droit des femmes à posséder et à contrôler les ressources et les moyens de production. Celles-ci n'ont que le droit d'usage des moyens de production. L'héritage masculin de la terre donne traditionnellement aux hommes le statut d'employeur bénéficiant d'une main d'œuvre familiale gratuite. Cette situation de la femme, travaillant sans rémunération et exclue de l'héritage, maintient le contrôle exclusif des hommes sur les ressources stratégiques : l'eau et la terre.

Le fait que les hommes bénéficient seuls de l'héritage parental (terres, droit d'eau, part dans le terrain collectif) est une coutume courante dans la plupart des régions oasiennes. Les femmes n'osent pas réclamer leur droit d'héritage, et celles qui le font sont toujours mal perçues par leur entourage.

D'autre part, les femmes oasiennes ne bénéficient jamais des séances d'information et de formation

37 - La stratégie qui est en cours de finalisation sera publiée fin 2017

38 - Programme Oasis Tafilalet



agricoles organisées par les services provinciaux de vulgarisation, même si celles-ci participent aux activités agricoles au même titre que les hommes. Les services régionaux de vulgarisation agricole des zones oasiennes d'Errachidia, Tata ou Guelmim, établissent chaque année un programme d'actions de masse portant sur plusieurs spéculations et thématiques dont certaines sont coordonnées au niveau national et d'autres organisées localement suite à la demande des agriculteurs (travail du sol, semences sélectionnées, désherbage, récolte et stockage, etc...). Les invitations à ces journées de vulgarisation sont adressées aux bénéficiaires par les autorités locales ; les agriculteurs de contact sont convoqués directement par le service. Aux séances de vulgarisation, les femmes agricultrices oasiennes ne sont jamais invitées, les usages s'opposent à ce que les femmes assistent au côté des hommes. Les femmes agricultrices ne bénéficient aussi ni de dotations de l'état en cas de sécheresse, ni de droit d'accès au crédit agricole.

Parole d'une femme oasienne (3)

« Nous avons été directement affectées par les effets du changement climatique qui a eu plusieurs impacts sur la vie de la femme oasienne au Maroc notamment sur le plan économique et alimentaire : En l'absence de l'homme, la femme oasienne assure ses besoins élémentaires à partir des ressources issues directement des champs oasiens. A cause du changement climatique, on assiste à une diminution des pluies, à une élévation de la température et à une raréfaction des ressources en eau. Tout cela a engendré une réduction des productions agricoles ».

2. Femmes oasiennes et droit à l'eau

On considère généralement que le fossé existant entre les hommes et les femmes dans le domaine de la gestion des ressources en eau à des fins agricoles vient de la répartition du travail entre les sexes et des normes de genre dans la société, qui accordent plus de responsabilités aux femmes tout en conférant la plupart des pouvoirs aux hommes. En effet, des études menées par ONU Femmes, montrent que dans 76 % des ménages, la collecte de l'eau incombe principalement aux femmes et aux enfants³⁹.

Dans 12 % des ménages, cette tâche incombe aux enfants, tandis que les filles de moins de 15 ans sont deux fois plus susceptibles d'être responsables de la collecte de l'eau que les garçons du même âge. Alors que les femmes et les filles, en milieu rural consacrent de longues heures à la collecte de l'eau à la fois à des fins domestiques et de production, leur travail non rémunéré n'est souvent ni suffisamment reconnu ni pris en compte dans les politiques et les programmes nationales, régionales ou locales. Les principales activités familiales, comme la production ou la culture de denrées alimentaires et la collecte de l'eau non rémunérée auxquelles les femmes et les filles sont associées, s'ajoutent à leur fardeau et les privent de l'éducation et des opportunités d'emploi qui permettent de briser le transfert intergénérationnel de la pauvreté et de la marginalisation.

Ainsi, reconnaître les diverses raisons pour lesquelles ces ressources en eau locales sont utilisées de manière différente par les hommes et les femmes permettrait d'intégrer avec succès le problème de la parité des sexes dans la gestion de l'eau. Il est essentiel de trouver un équilibre entre l'usage agricole et non agricole de l'eau et de promouvoir une gestion de l'eau et des services plus équitables qui tiennent davantage compte de l'inégalité des sexes.

39 - ONU Femmes, Objectifs du Millénaire pour le développement ; Égalité des sexes ; Tableau des progrès, 2012

<http://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/~//media/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2012/12/MDG-Gender-Chart-FRENCH-for-Web%20pdf.pdf>



Dans les zones oasiennes, la communauté oasienne, est essentiellement organisée autour du partage et de la répartition de l'eau. Une oasis repose avant tout sur la gestion de la rareté de l'eau qui est accentué par le changement climatique, ce qui implique un consensus et une organisation collective homme et femme. Il s'agit d'un mode de répartition des ressources, mais bien plus que ça, il s'agit d'un code social sur lequel repose la communauté.

Dans certaines oasis, le statut de l'eau est un Melk (propriété privée familiale de droit musulman) et indépendant de la propriété de la terre. Le partage d'eau entre les ayants-droit se fait en temps mesuré en unité locale : le Tanast (le pot, en langue tamazight). Le Tanast correspond à 12 minutes de droit d'eau. Le tour d'eau (temps d'eau multiplié par nombre d'ayants-droit) se fait en 18 jours, indépendamment des besoins des cultures. En période de chaleur, par exemple, la fréquence des besoins d'irrigation est inférieure à 18 jours pour certaines cultures (légumes, luzerne), et impose une gestion plus souple de l'eau entre les ayants-droits, ce qui est alors réglé de manière informelle. Les femmes oasiennes sont souvent exclues de ce tour. Les femmes sans droit d'eau et sans puits se retrouvent dans les plus grandes difficultés pour irriguer leurs parcelles et subvenir à leurs besoins.

Par ailleurs, le système d'irrigation existant est généralement gravitaire et ne favorise pas une gestion durable des ressources, d'autant que la plupart des cultures pratiquées ne valorisent pas l'eau (céréales, luzerne). Avec le changement climatique et la succession des sécheresses, de grandes quantités d'eau sont perdues en évaporation, ruissellement, et par des pratiques de submersion des parcelles. Une véritable course à l'eau est lancée parmi les agriculteurs, qui recourent systématiquement au pompage. Ceci contribue à accentuer le stress hydrique, la gestion du pompage reposant sur le libre-arbitre de chacun, mais génère également des inégalités sociales (notamment hommes / femmes) autour de l'accès à l'eau. La baisse des rendements des exploitations oasiennes (et le manque de fourrage, cultivé sous les palmiers), entraîne une compensation par le surpâturage des essences spontanées (buissons, ensemble arbustifs), en l'absence de gestion collective et efficace des parcours. Ceci fragilise des sols déjà extrêmement dégradés.

Parole d'une femme oasienne (4)

« Les femmes oasiennes connaissent beaucoup de problèmes liés aux coutumes et traditions et qui confèrent à l'homme plus de pouvoir et le mette dans une position de domination par rapport à la femme. Ces inégalités homme-femme se traduisent généralement par le faible accès des femmes oasiennes aux ressources locales notamment l'eau et à la propriété foncière. Ainsi, la femme oasienne se sent exploitée ».

3. Femmes oasiennes, autonomie, mobilité et accès au travail

Une grande disparité dans la mobilité et l'autonomie existe entre les hommes et les femmes. Les premiers n'ont aucune limitation dans leurs déplacements, les secondes sont souvent absentes de la vie publique, des souks et quelquefois même des mosquées. Les coutumes et les traditions contribuent à maintenir cette situation de marginalisation culturelle, sociale et économique. Ce manque de mobilité handicape l'autonomie féminine.

Dans plusieurs localités oasiennes, la mobilité des femmes est limitée à leur entourage immédiat. Jusqu'à leur mariage, celles-ci ne quittent jamais leur douar, sauf en cas de maladie ou accompagnées pour visiter un frère habitant la ville.



L'exode est un phénomène répandu qui s'est accentué suite aux années successives de sécheresse. Elle était devenue vitale afin d'assurer des revenus suffisants aux familles. L'émigration est cependant exclusivement masculine. Les femmes, dans la plupart des communes oasiennes, ne quittent jamais le douar pour travailler même dans le cas de pauvreté extrême.

Concernant le sous-emploi visible des femmes, le changement climatique et la sécheresse vont induire un accroissement du temps consacré au travail non productif des femmes oasiennes (par exemple recherche de bois, recherche de l'eau, travaux domestiques etc). On assistera à la perte de contrôle de plus en plus forte du calendrier journalier par les femmes (durée incertaine de la recherche de l'eau et du bois), ce qui pourrait déjouer les prévisions en rapport avec le calendrier de semis et d'épandage d'engrais dans le cadre des mesures d'adaptation au changement climatique.

Pour toutes ces raisons, il est important que les droits des femmes en milieu oasien soient articulés sur les basiques du droit humain universel : l'accès à la terre, l'éducation, la sécurité alimentaire, l'accès non discriminatoire aux ressources et la participation équitable dans les processus décisionnels...

4. Femmes oasiennes et Savoir-faire

Parallèlement aux activités quotidiennes, les femmes oasiennes détiennent un savoir et un savoir-faire riches et diversifiés leur permettant de valoriser les ressources naturelles locales. Ce savoir-faire artisanal est souvent à la base de la seule ressource matérielle propre à la femme qui lui permet de subvenir à ses propres besoins, à ceux de son foyer.

Comme les conditions climatiques oasiennes sont rudes, les femmes oasiennes, en tant qu'économistes de l'entreprise familiale, ont développé un savoir et un savoir-faire. Elles enseignent aux jeunes générations des techniques de transformation et de conditionnement des denrées alimentaires. Plusieurs productions locales sont conditionnées par séchage après la récolte et sont stockées à domicile pour les périodes creuses.

Le savoir-faire domestique féminin est également immense. Les femmes gardent encore tout un savoir que leurs ancêtres ont su expérimenter et développer pour optimiser la gestion des ressources locales. Celles-ci maîtrisent plusieurs recettes culinaires à base de produits locaux. Elles maintiennent encore toutes méthodes ancestrales de transformation, transmises de mère en fille, pour la conservation des productions végétales (dattes, céréales, luzerne, légumes tels le navet, la carotte, l'oignon, le piment fort, l'ail, les figues,...) et animales (viandes, graisses, lait, etc...), et des produits de collecte (Plantes Aromatiques et Médicinales / PAM, gomme arabique, etc..).

Les légumes, les condiments, les viandes et les graisses, les femmes oasiennes les conditionnent, les séchent et les stockent pour les périodes de non disponibilité. Les céréales, elles les grillent sous forme de graines soufflées, de semoule ou farine. Les dattes, elles en font des pâtes et des poudres faciles au stockage et prêtes à la consommation. Leurs connaissances en plantes médicinales et aromatiques (plantes résilientes au changement climatique) sont d'une grande utilité locale et probablement aussi d'une valeur scientifique, pour la recherche de substances pharmaceutiques. Au niveau de chaque zone oasienne, il existe des guérisseuses qui sont souvent le seul refuge devant des situations de maladies, d'accouchement difficile, de pauvreté et/ou d'enclavement.

5. Femmes oasiennes et implication communautaire

Dans la zone oasienne, la gestion des affaires internes au douar a été, comme partout dans le rural marocain, assurée par la **Jmaa** ; cette dernière était composée d'hommes mariés, âgés, chefs de famille.



Avec l'émergence des jeunes associations locales, le pouvoir de décision sur des questions locales a été transféré à ces nouvelles structures. Ce changement n'a en général nullement influencé le statut de la femme qui a été longtemps exclue de la Jmaa et est encore tenue loin des cercles du pouvoir et de prise de décision.

Le mouvement associatif très intense de ces dernières années contribue significativement à l'émancipation féminine dans les oasis et au gain de son autonomie et rend parallèlement la femme très consciente de la nécessité de s'impliquer politiquement pour accéder au cercle de prise de décision, pour défendre son droit d'héritage et pour accéder au poste de contrôle sur les ressources et les moyens de production. La femme commence à adhérer aux associations et même à créer des associations féminines.

6. Femmes oasiennes et prise de décision

La prise de décision est très liée aux rôles réciproques et à la répartition des tâches entre les hommes et les femmes dans les territoires oasiens. **Les hommes**, d'une part, assurent un rôle de production, ils sont impliqués dans les activités qui produisent les biens et les services, dans des transactions foncières et la commercialisation, celles génératrices de revenus. **Les femmes**, d'autre part, assurent un rôle de reproduction, elles se chargent des activités domestiques, d'entretien et de services.

La prise de décision est donc masculine pour tous ce qui concerne l'agriculture, l'élevage, les ventes, les achats et l'investissement ; elle est partagée pour la scolarisation et le mariage des enfants. Les femmes oasiennes décident seules de l'achat des produits alimentaires et des denrées même si elles ne vont jamais au souk. Les jeunes filles oasiennes sont consultées pour le mariage. Ce n'est que quand la femme est chef de famille, veuve, divorcée ou dont le mari travaille en ville ou à l'étranger, qu'elle prend les décisions seule et qu'elle fréquente le souk pour acheter les produits alimentaires.

Pour les moyens de production, il est évident que le foncier et les droits d'eau sont généralement utilisés et gérés par les hommes. Les décisions concernant les travaux agricoles (assolement, gestion des parcelles) sont prises de plus en plus par les femmes, vu que les hommes sont majoritairement absents. L'homme reste gérant exclusif des productions céréalières dans le périmètre de crues et du cheptel transhumant. Le maraîchage, l'artisanat et les produits de cueillette sont par contre sous un contrôle féminin.

Parole d'une femme oasienne (5)

« En tant que femmes oasiennes, nous sommes encore exclues et exploitées de la part des hommes dans le domaine politique. Notre expérience reste timide dans la prise de décision et la gestion des affaires publiques au niveau local et cela malgré le niveau d'éducation, le militantisme et l'engagement de certaines femmes oasiennes dans la vie politique. Je témoigne là de mon expérience car malgré les contraintes et les difficultés rencontrées, mon implication en tant qu'élue municipale m'a permis d'évoluer et de renforcer mes capacités et va m'aider à devenir plus forte dans tous les autres domaines ».



■ IV. Rôle et responsabilité des femmes oasiennes dans la lutte contre le changement climatique

Au Maroc, et plus particulièrement dans le milieu rural et oasien, la répartition inéquitable des rôles, des ressources et du pouvoir, limite les capacités des femmes à entreprendre des actions face au changement climatique et les rend plus vulnérables aux situations de crise que le changement climatique peut engendrer.

Ainsi, en situation de perte de la ressource naturelle, terre et eau, suite aux sécheresses et désertifications, des disparités sont notées entre les hommes et les femmes⁴⁰ :

- Les hommes revendiquent les terres les plus fertiles pour y cultiver des produits destinés au marché, laissant les terres moins fertiles et plus précaires aux femmes pour y cultiver les produits destinés au foyer ;
- Les hommes migrent à la recherche d'autres opportunités économiques, ce qui augmente la charge de travail des femmes, qui restent sur place pour assurer la gestion du foyer en plus de leurs tâches habituelles ;
- Les femmes ne peuvent pas investir dans d'autres sources de revenu alternatives car elles ont des revenus inférieurs, n'arrivent pas à épargner et ne disposent donc pas des moyens financiers d'investissement ;
- Les femmes sont les moins outillées pour se préparer à l'adaptation au changement climatique par manque d'accès à l'éducation et à l'information ;
- Les priorités des femmes ne sont pas prises en compte dans la planification locale du fait de la non présence des femmes dans les structures de gestion et de prise de décision ;
- L'analphabétisme très répandu parmi les femmes oasiennes, accentue leur ignorance et réduit leur confiance en soi. Les efforts d'alphabetisation ne sont réguliers et productifs que dans le centre urbain. Dans les autres communes oasiennes enclavées, les cours d'alphabetisation sont irréguliers, souvent entrecoupés ou même quasiment inexistantes ;
- Les contraintes confrontées par la fille scolarisée et la difficulté de pouvoir poursuivre les études secondaire et supérieure. Les causes à l'origine sont diverses et générales à la plupart des localités : l'éloignement des établissements, la salubrité des internats, l'absence de moyens de transport, les moyens financiers limitant des parents, la difficulté de bénéficier de bourse d'étude, l'absence d'un foyer de jeunes filles, la priorité donnée à la scolarisation des garçons.

En dépit des constats mentionnés plus haut qui démontrent le rôle différencié selon le genre, les processus de planification et budgétisation au niveau local ne prennent pas en considération l'approche genre dans l'analyse des situations et dans le choix des actions à entreprendre pour faire face aux effets du changement climatique.

Toutefois, dans les zones oasiennes, les femmes ont un rôle spécifique à jouer en faveur du climat. Elles participent, non seulement aux travaux culturels dans l'exploitation agricole en utilisant des techniques d'adaptation au changement climatique, transforment les produits et sous-produits agricoles de la palmeraie en utilisant le séchage solaire, mais prennent également part aux actions concernant la gestion de la diversité agro écologique au sein de l'exploitation familiale.

40 - Plan Commun de Développement des communes de Ferkla, Akka et Assrir



L'efficacité des programmes de lutte contre le changement climatique est donc augmentée par la prise en compte des besoins et conditions spécifiques aux femmes. Cela représente un potentiel extrêmement puissant d'effet de levier pour les programmes dédiés à l'autonomisation des femmes dans le secteur de l'économie verte et de l'agriculture résiliente.

Une étude récente (octobre 2015) a été menée conjointement par l'ONU Femmes, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Banque Mondiale au Malawi, Tanzanie et Ouganda. Cette dernière a prouvé que la **productivité agricole** des terres cultivées par les femmes **augmenterait de 30%** si seulement elles avaient un même accès que les hommes au crédit, à la terre et à la technologie. En supprimant ces inégalités de genre dans le domaine agricole, les gains se chiffraient en centaines de millions de dollars, soient entre 1 et 2% de points de PIB en plus. 100 à 200 000 personnes seraient sorties de la pauvreté dans chacun de ces pays, sans compter les effets indirects sur la nutrition, l'éducation et la santé des enfants.

De même, les femmes oasiennes en tant qu'utilisatrices, conservatrices et gestionnaires de la diversité agrobiologique, détiennent la clé de l'avenir des systèmes agricoles et de la sécurité alimentaire et de subsistance, grâce aux rôles qu'elles jouent dans la sélection des semences, la gestion du petit bétail et la conservation et l'utilisation durable de la diversité végétale et animale.

Dans ce cadre, ONU Femmes en partenariat avec l'ONG Terres et Humanisme Maroc, ont mis en œuvre un projet « Appui aux femmes semencières pour un développement Égalitaire, solidaire et durable » qui vise à impliquer les femmes notamment oasiennes d'Errachidia dans 1) la production et la valorisation des semences locales adaptées au contexte climatique 2) la conservation de la semence locale, et la confection des brises vents avec les palmes sèches, et 3) la gestion des jardins maraichers et de l'agro biodiversité. Ce projet a démontré que les femmes rurales possèdent un savoir-faire ancestral inestimable et peuvent être qualifiées de gardiennes de la diversité agricole dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

Les femmes oasiennes sont ainsi **de réelles actrices responsables** dans la lutte contre le changement climatique et mettent en place des projets favorisant le développement durable. Elles sont en réalité les premières à mobiliser pour promouvoir la résilience des communautés, l'adaptation au changement climatique, et des modes de production et de gestion des ressources naturelles plus durables. Elles ont des connaissances et des pratiques spécifiques sur leur environnement ; elles ont par ailleurs un intérêt important et direct à sa préservation, et elles sont enfin le principal canal d'amélioration des conditions de vie de la communauté oasienne.

Parole d'une femme oasienne (6)

« Nous sommes connues, en tant que femmes oasiennes, par notre grande patience et notre combat quotidien pour lutter contre les conditions naturelles rudes dans lesquelles nous vivons. Par exemple, en ce qui concerne l'irrigation des champs, les femmes oasiennes utilisent de manière économe l'eau des puits ; nous pratiquons les techniques traditionnelles dans l'agriculture et notamment la rotation des cultures ; quant à l'énergie, nous sommes conscientes de l'importance des équipements solaires car ils permettent de réduire les frais d'achat et de consommation de l'électricité et du gasoil ».



V. Conclusion et recommandations

Malgré les cas pilotes des projets liés au changement climatique, cités dans ce rapport et leur réussite, il reste encore beaucoup à faire pour consolider les acquis d'une part et développer encore plus ces aspects et ce à travers des programmes et projets de grande envergures dédiés qui puissent permettre à la femme oasienne de jouer pleinement son rôle positif dans des domaines variés notamment la lutte contre la désertification, la sécheresse, la conservation de la diversité biologique et des ressources naturelles et l'atténuation des impacts des changement climatiques.

Un tel objectif se justifie amplement par la position des femmes au sein de la communauté, oasienne son savoir-faire et ses activités qui leur confèrent toutes les compétences pour jouer un rôle positif dans ce sens.

Partant de toutes ces considérations, les principaux axes stratégiques qui puissent aboutir à une meilleure intégration des femmes oasiennes dans le domaine du changement climatique seraient :

- Réalisation d'une étude sur l'intégration de l'égalité de genre dans le changement climatique, une **analyse de l'approche genre** dans les zones oasiennes afin de combler rapidement les lacunes de la recherche, des connaissances et des données. La recherche doit concentrer ses efforts sur les diverses expériences des femmes en termes d'adaptation, de répercussions, de réponses, de vulnérabilité et de possibilités engendrées par le changement climatique et d'autres facteurs de changement concomitants ;
- Elaboration d'un **Inventaire**, compilation et élaboration de synthèses sur le savoir-faire des femmes oasiennes et les bonnes pratiques en relation avec la gestion des ressources en eaux et de l'énergie, la gestion des catastrophes, la conservation des aliments, l'usage des plantes médicinales aromatiques et comestibles, le collecte, le conditionnement et la conservation des semences aussi bien des plantes cultivées (agro biodiversité) que des espèces naturelles pastorales et forestières... ;
- Recherche de **mécanismes juridiques**, législatives et institutionnelles pour l'intégration des femmes (notamment oasiennes), dans les prises de décisions dans le domaine du changement climatique et pour l'effectivité des droits humains aux niveaux national, régional et local ;
- Garantir un environnement et renforcer la voix des femmes oasiennes afin de faciliter leur participation et leurs contributions indépendantes dans les institutions, les processus et les négociations décisionnaires et politiques à l'échelon local, communautaire, national, régional et international, pour les aspects liés au changement climatique ;
- Implication des femmes dans le processus d'élaboration des stratégies d'adaptation au changement climatique et dans l'élaboration des plans provinciaux et régionaux pour le climat : Réagir systématiquement aux disparités hommes-femmes dans les plans d'adaptation au changement climatique est l'un des mécanismes les plus efficaces pour renforcer la résilience climatique des familles, des communautés rurales notamment oasiennes. L'application d'une perspective genre au changement climatique révèle des solutions à des problèmes qui d'apparence sont insolubles ;
- Mise en œuvre d'activités concrètes et des modèles pilotes pour l'intégration de la dimension genre dans les projets liés à la gestion durables des terres et des ressources naturelles, l'agriculture résiliente, l'atténuation des effets du changement climatique et la conservation de la biodiversité (Appui d'une expérience féminine « **Oasis résiliente et durable** ») ;



- Amélioration des moyens de subsistance des femmes et renforcement de leur adaptation en s'assurant de leur accès, de leur contrôle et de leur possession des ressources (comme les terres, le bétail, les productions agricoles, le droit à l'eau, les biens et les possibilités de revenus), de leur accès aux ressources de développement (comme le crédit, les informations, la formation et la sensibilisation) ;
- Appui des femmes à l'investissement dans des **technologies vertes** permettant de réduire la main d'œuvre, qui soient sensibles au genre et adaptées à la culture oasienne, dans les domaines du pompage solaire, du captage et du stockage de l'eau, des systèmes d'irrigation économiques (goutte à goutte), et des substituts au bois de chauffage (y compris les mécanismes de maintenance, fours solaires, charbon vert) ;
- Elaboration d'indicateurs pertinents liés au genre et leur intégration dans les systèmes de suivi évaluation des politiques nationales, des stratégies, programmes et projets régionaux ;
- S'assurer à ce que les évaluations de risques et de vulnérabilités climatiques, ainsi que les plans de réponses d'urgence prennent en considération les vies et capacités des femmes oasiennes ;
- Renforcer la capacité des femmes oasiennes à prévenir, se prémunir et se relever des catastrophes naturelles dans un contexte de changement climatique en :
 - veillant à ce que les systèmes d'alerte précoce et d'action précoce soient sensibles au genre ;
 - augmentant l'implication des femmes dans la préparation des plans locaux de préparation aux catastrophes par le renforcement de leurs capacités techniques ;
 - et veillant à ce que les femmes aient un accès égal aux infrastructures et services.

Les femmes oasiennes sont donc un élément essentiel de la lutte pour le climat, et l'égalité de genre est un facteur de performance à la fois pour l'adaptation mais aussi pour l'atténuation du changement climatique. L'efficacité des politiques résilientes nécessite donc inévitablement la prise en compte des inégalités et des approches « genre », de mise en place et d'évaluation participatif et incluant les femmes oasiennes.

Parole d'une femme oasienne (7)

« La femme oasienne doit assumer sa responsabilité dans la conservation du patrimoine et de l'écosystème oasien et ce à travers son implication dans le travail associatif et sa contribution dans la sensibilisation de sa famille et surtout les générations futures sur les enjeux du changement climatique. Elle doit promouvoir l'exploitation rationnelle des ressources issues des oasis et la lutte contre certaines pratiques qui contribuent à la dégradation des ressources telles que l'irrigation abusive, la coupe de palmiers, le gaspillage et la pollution de l'eau par le rejet des déchets solides et liquides... ».

Remerciements

La Fondation Heinrich Böll tient à adresser ses remerciements aux femmes oasiennes qui ont pris part aux interviews, dont :

Fatima Zahra Nouhi, Elue locale à la commune d'Akka

Asma Benbella, Membre de l'association Tata Tamourante, Homme et environnement

Édité par : **Fondation Heinrich Böll**
Afrique du Nord - Rabat
Dr. Dorothea Rischewski

Auteurs : **Dr. Meriem Houzir**

Photo de couverture : ***Souss-Massa*. Sebastian Lapostol sous licence Creative Commons**

Impression et design : **Grapho pub (Octobre 2017)**

 **HEINRICH BÖLL STIFTUNG**
AFRIQUE DU NORD RABAT
شمال إفريقيا الرباط

**S'engager est la seule manière
de rester en contact avec la réalité**